COMPARAISONS SALARIALES ANNEXE D

- 1. Les textes gouvernementaux indiquent invariablement que les marins marchands étaient mieux payés que les militaires. Voici une comparaison typique:
  - "Le marin touche un salaire de base de 89.94 \$ par mois et une gratification pour risques de guerre de 44.50 \$ lorsqu'il est en mission, soit 134.43 \$ au total. Le soldat célibataire touche une solde mensuelle de 45 \$ et, s'il a un métier, un supplément professionnel de 15 \$, soit 60 \$ au total. En outre ses indemnités d'habillement et de soins médicaux peuvent s'élever à 15 \$ par mois. On voit donc que le soldat célibataire est beaucoup moins favorisé que le marin marchand célibataire."
  - 2. La comparaison est établie entre la situation d'un soldat célibataire qui a touché sa solde tout au long de la guerre, qui n'a pas servi à l'étranger (sans supplément mensuel de 15 \$ et sans avoir été exposé à l'action ennemie), qui n'a pas une femme et deux enfants (un simple soldat touche 37,50 \$ de plus par mois), et la situation d'un marin bien portant qui a passé jusqu'à quatre ans en mer comme simple matelot, à un salaire mensuel inférieur de 20 \$ à l'échelle, alors qu'il était exposé la plupart du temps à l'action ennemie. Plusieurs de ces marins avaient des personnes à charge; plusieurs avaient la qualité d'un lieutenant; aucun ne touchait de gratification lorsqu'il n'était pas en mission et aucun, non plus, n'était payé à moins d'avoir un emploi permanent auprès d'une compagnie maritime, jusqu'à la création des dépôts d'équipage vers la fin de 1941; tous étaient